

Pourquoi choisir Familles Rurales ?

Le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) est votre passeport vers une expérience inoubliable dans le domaine de l'animation.

Rejoignez **Familles Rurales** pour une formation enrichissante et des opportunités uniques.

Devenez un animateur engagé avec *Familles Rurales* et le BAFA !

- **Une expérience pratique** : Plongez-vous dans l'action dès le premier jour ! Notre formation met l'accent sur les mises en situation concrètes pour que vous développiez vos compétences d'animation sur le terrain.
- **Encadrement professionnel** : Nos formateurs expérimentés sont là pour vous guider tout au long de votre parcours. Profitez de leurs expériences, expertises et de leurs précieux conseils pour devenir un animateur d'exception.
- **Des valeurs qui nous rassemblent** : Chez Familles Rurales, nous croyons en la solidarité, l'entraide et le renforcement des liens sociaux. En passant votre formation BAFA avec nous, vous vous inscrivez dans une démarche citoyenne et engagée.



Les avantages d'être animateur avec *Familles Rurales*



- **Épanouissement personnel** : En tant qu'animateur, vous contribuez au bonheur et à l'épanouissement des enfants et des jeunes. Développez vos compétences sociales, renforcez votre confiance en vous et créez des souvenirs inoubliables.
- **Perspectives de carrière** : Le BAFA est un atout précieux sur votre CV ! Devenez animateur professionnel, travaillez dans des accueils de loisirs, des séjours de vacances ou explorez d'autres horizons. Les opportunités sont nombreuses.
- **Valorisation de votre engagement** : En choisissant Familles Rurales pour votre formation BAFA, vous montrez votre engagement en faveur des familles et de la vie rurale. Contribuez à créer des souvenirs inoubliables pour les enfants et les jeunes.

Bienvenue chez Familles Rurales !

Pour plus de renseignements : www.ma-formation-bafa.fr

Comment s'inscrire ?

Etape 1 : vous inscrire sur le site www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafdf

- Cliquez sur le lien «s'inscrire»
- Sélectionnez le bouton « BAFA »
- Renseignez le formulaire de préinscription
- Confirmez votre préinscription en cliquant sur le lien figurant dans le message que vous recevrez dans votre boîte de messagerie électronique
- Complétez les éléments relatifs à votre identité et validez votre inscription. N'oubliez pas de **télécharger votre pièce d'identité** afin que votre inscription soit définitive, sans cela vous ne pourrez pas obtenir votre numéro jeunesse et sport
- Les services de l'état vont valider votre inscription manuellement (cela peut prendre jusqu'à 2 semaines). Une fois votre pièce d'identité validée, un numéro jeunesse et sport vous sera délivré. Notez soigneusement le numéro d'inscription qui vous est communiqué, car il vous sera utile tout au long de votre cursus de formation
- Pensez à envoyer ta pièce d'identité à la SDJES soit en la numérisant (attention, le recto et le verso doivent être scannés sur la même page), soit par courrier.



Etape 2 : vous inscrire sur le site www.ma-formation-bafa.fr



Trouvez votre formation en 1 clic (encadré vert)

- Choisissez votre formation et cliquez sur "voir"
- Cliquez sur "Je m'Inscris" en bas de page
- Créez un compte si vous êtes un nouvel utilisateur ou connectez-vous avec vos codes
- Validez votre inscription à la session de formation choisie
- Imprimez ton inscription et envoyez-la par courrier à Familles Rurales, accompagnée d'un chèque d'acompte de 150 €

Comment obtenir son numéro Jeunesse et Sports ?

Vous devez vous inscrire sur le site
<https://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafdf>

-Cliquez sur le lien «s'inscrire»



-Sélectionnez le bouton « BAFA »



- Renseignez le formulaire de préinscription

- Confirmez votre préinscription en cliquant sur le lien figurant dans le message que vous recevrez dans votre boite de messagerie électronique



- Complétez les éléments relatifs à votre identité et validez votre inscription. N'oubliez pas de **télécharger votre pièce d'identité** afin que votre inscription soit définitive, sans cela vous ne pourrez pas obtenir votre numéro jeunesse et sport

- Les services de l'état vont valider votre inscription manuellement (cela peut prendre jusqu'à 2 semaines). Une fois votre pièce d'identité validée, un numéro jeunesse et sport vous sera délivré. Notez soigneusement le numéro d'inscription qui vous est communiqué, car il vous sera utile tout au long de votre cursus de formation

EXAMPLE NUMÉRO JS : 1964145-YWLY

You pouvez désormais vous inscrire à une formation générale BAFA
Rendez vous sur www.ma-formation.bafa.fr

Contenu de la formation générale ?

Basé sur l'arrêté du 15 juillet 2015 relatif aux fonctions et aptitude de l'animateur

FONCTION 1

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés notamment aux conduites addictives et aux pratiques sexuelles
 - Les caractéristiques du public
 - Responsabilité civile et pénale
 - Législation
 - Public en situation de handicap
 - Addiction, sexualité
 - Rôle sanitaire en ACM

FONCTION 2

- Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs
 - Les différents projets
 - Les réunions d'équipe
 - Les partenariats en ACM

FONCTION 3

- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs
 - Vivre ensemble, Installation du stage : Vie quotidienne, coin convivial ...
 - Forum
 - Projet d'animation

FONCTION 4

- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités
 - PSADRAAFRA
 - La vie quotidienne
 - Mises en situation d'animation
 - Petits jeux et chants

FONCTION 5

- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets
 - Réaliser un projet en grand groupe

APTITUDE 1

- Transmettre et faire partager les valeurs de la république, notamment la laïcité
 - Liberté : laïcité, souplesse dans le planning, liberté d'opinion...
 - Egalité : de traitement, des chances...
 - Fraternité : Travail en sous-groupe, en équipe, accompagnement des formateurs

APTITUDE 2

- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif
 - Les différents projets
 - Débats
 - Analyses et échanges

APTITUDE 3

- Construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective et veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination
 - L'attitude de l'animateur
 - Gestion de conflits
 - Liberté, autorité, sanction

APTITUDE 4

- D'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles ils sont confrontés
 - Mises en situation



Mon cursus bafa (en bref)



Session de formation générale

Durée : 8 jours

Permettre d'acquérir les fondamentaux pour assurer les fonctions d'animation.

Cette étape peut se dérouler en continu ou en discontinu.



Stage pratique

Durée : 14 jours

Permettre la mise en œuvre et l'expérimentation.
Il est effectué en accueil de loisirs ou en séjour de vacances.

Conseil : commencer la recherche du stage pratique en début de formation



Session d'approfondissement
(au moins 6 jours) **ou de qualification** (au moins 8 jours)

Suivant la thématique, elle permet d'approfondir, de compléter et d'analyser les acquis de la formation.

Exemple de thématiques :
Handicap, petite enfance, jeux et grands jeux, assistant sanitaire ...

La session de qualification a pour but d'obtenir les prérogatives d'exercices dans un domaine spécialisé (voile, canoë-kayak, loisir motorisé et surveillance de baignades)

18 mois pour effectuer ces 2 stages

30 mois pour effectuer ces 3 étapes dans l'ordre

Modalités d'obtention du diplôme BAFA

Après la dernière session de formation, il faut attendre la décision du jury BAFA/D qui valide le cursus du candidat.

Il y a un jury dans chaque département : il dépend du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

Le jury prend en compte les appréciations de chacun des stages du candidat pour donner sa décision.

Le détail de mon cursus bafa



Session de formation générale

Votre inscription à cette première session se fait directement auprès de l'organisme de formation habilité de votre choix. La liste des organismes habilités est disponible auprès de votre Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

D'une durée d'au moins 8 jours, cette session se déroule en continu ou en discontinu en 4 parties au plus sur une période n'excédant pas 3 mois.

La validation de cette première session vous permettra d'obtenir la qualité d'animateur stagiaire.



Stage pratique

Le stage pratique se déroule obligatoirement dans un séjour de vacances, un accueil de scoutisme ou un accueil de loisirs régulièrement déclaré. L'organisateur de l'accueil concourt à l'atteinte des objectifs de formation du stagiaire.

Le stage a une durée d'au moins 14 jours effectifs en deux parties au plus et se déroule obligatoirement sur le territoire national. La durée minimale d'une période de stage est de quatre jours.

Il peut se dérouler dans un accueil de loisirs périscolaire tel que défini à l'article R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles, dans la limite de six jours effectifs.

Il ne peut s'écouler plus de 18 mois entre la fin de la session de formation générale et le début du stage pratique, sous peine de perdre le bénéfice de la validité de ladite session et le statut de stagiaire.



Stage d'approfondissement

Une session d'approfondissement, d'une durée d'au moins 6 jours, qui vous permet d'approfondir vos aptitudes à exercer les fonctions d'animateur et qui se déroule en continu ou en discontinu en deux parties au plus sur une période n'excédant pas deux mois.

Exemples : Assistant sanitaire, Jeux et grandes animations, Public pré-ado / ado, Petite enfance, Handicap et intégration ...

Stage de qualification

Une session de qualification, d'une durée d'au moins 8 jours, qui vous permet d'acquérir des compétences dans un domaine spécialisé :

- voile
- canoë-kayak
- loisirs motocyclistes
- surveillance de baignade

Avec cette qualification, l'animateur dispose de prérogatives spécifiques pour encadrer l'activité dans un Accueil Collectif de Mineurs.

Après avoir obtenu le BAFA, il vous est toujours possible de vous inscrire à une session de qualification et d'obtenir les prérogatives spécifiques pour encadrer l'activité concernée si elle est validée. L'attestation de qualification vous sera délivrée par le directeur départemental de la jeunesse et des sports du lieu de déroulement de la session.



FAMILLES RURALES
Fédération d'Ile de France
56 rue de la Fontaine
77240 CESSION
Tél : 01 64 06 13 76
fr.ile-de-france@famillesrurales.org

Association loi 1901, agréée et habilitée pour son action :

- | | | |
|----------------|------------|-------------------|
| - Famille | - Jeunesse | - Vie associative |
| - Consommation | - Loisirs | - Formation |
| - Éducation | - Tourisme | - Santé |

Membre de Familles Rurales, fédération nationale, reconnue d'utilité publique.

Les différentes aides financières

En Seine-et-Marne, il existe plusieurs aides financières possibles pour passer le BAFA. Les démarches se font directement auprès des organismes par les stagiaires. Voici les principaux organismes susceptibles d'apporter une contribution financière après le premier stage générale ou le plus souvent après le 3ème stage d'approfondissement ou de perfectionnement.

LA CAF : CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

- La CAF de Seine-et-Marne accorde à tous les jeunes agés entre 16 et 25 ans, une aide de 200,00 € une fois le 1er stage théorique terminé. L'aide de la CAF est versée directement au jeune et est cumulable avec les autres aides (dans la limite du coût de la formation).
- En fin de parcours, la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) peut verser sans condition de ressources une aide de 200€. L'aide de la CAF est versée directement au jeune et est cumulable avec les autres aides (dans la limite du coût de la formation).

LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

À partir de 16 ans, les assurés ou allocataires, dont les parents perçoivent ou percevaient les prestations MSA peuvent obtenir, sous conditions de ressources, une aide, après le premier stage théorique et en fin de 3ème session d'approfondissement ou de qualification. Renseignements auprès de la MSA.

Aide non cumulable avec celle de la CAF.

Rendez-vous sur le site : <https://iledefrance.msa.fr/lfp/famille/bafa-bafdf>

LES AUTRES AIDES POSSIBLES FACULTATIVES

- La Mission Locale pour les jeunes demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans
- Pôle Emploi pour les personnes de plus de 25 ans
- Le Comité des Œuvres Sociales, si vous (ou vos parents) êtes employé municipal ou territorial ; Mairies ou Communautés de communes (agglomérations)
- Certaines communes mettent en place un « BAFA citoyen » qui permet aux jeunes de bénéficier de la prise en charge d'une partie de la formation BAFA, avec, en contrepartie, un engagement à participer à un projet ou à une action dans la vie locale
- Les Comités d'entreprise si vous (ou vos parents) travaillez dans une entreprise disposant d'un comité d'entreprise



Que faire après ma formation générale ?

Vous venez de terminer votre stage BAFA formation générale, correspondant à la 1ère étape du cursus BAFA.

Vous devez maintenant effectuer votre stage pratique

Ce stage pratique (minimum 14 jours) se déroule obligatoirement en séjour de vacances, en accueil de loisirs ou en accueil de scoutisme déclaré auprès de la SDJES. (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport)

La durée du stage ne peut être fractionnée sur plus de deux périodes (chaque période devant faire au minimum 4 jours).

Pour pouvoir effectuer votre stage pratique, vous ne devez ni être frappé d'une incapacité pénale consécutive à une condamnation définitive pour un crime ou délit, ni faire l'objet d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer auprès des mineurs.

Comment faire pour valider votre stage pratique ?

- A la fin de votre stage pratique, le directeur de l'accueil formule une appréciation motivée sur vos aptitudes en tant qu'animateur stagiaire à exercer les fonctions.
- Le directeur de l'accueil transmet l'avis et l'appréciation du stage directement par internet grâce à votre numéro jeunesse et sport. La procédure de transmission des avis motivés et de la validation des stages est entièrement dématérialisée.
- L'inspecteur de la jeunesse et des sports valide le stage.
- La décision est consultable sur votre espace personnel internet.



Et après ?

Il est déjà temps de penser à vous inscrire à la formation d'approfondissement ou de qualification BAFA.

Pour cela rendez-vous sur le <http://www.ma-formation-bafa.fr> ou contactez nous :

01 64 06 13 76

@ fr.ile-de-france@famillesrurales.org

Trouver son stage pratique



Les collectivités

Les collectivités territoriales sont des employeurs potentiels pour votre stage pratique.
Pensez aux :

- Mairies
- Communautés de communes
- Communautés d'agglomération

Démarche à suivre :

Préparez un CV et une lettre de motivation.

Envoyez-les par courrier ou par email ou directement à l'accueil des structures visées.

Démarche à suivre :

Préparez un CV et une lettre de motivation.

Contactez les associations organisatrices pour connaître leurs besoins en animateurs.

Les associations

De nombreuses associations recherchent des stagiaires BAFA notamment en Seine-et-Marne.

Les séjours de vacances et les camps d'été sont également des options pour votre stage pratique.



Internet

Les réseaux sociaux et les sites spécialisés sont des outils efficaces pour trouver un stage pratique.

Sites Internet :

- Animjobs
- Planet'anim
- Jobs Anim
- Indeed

Groupes Facebook

- Réseau Animation
- ANIMATION & CO
- BAFA & BAFD : Emploi et Recrutement

Ces groupes et sites internet comptent des dizaines de milliers de membres et publient des offres d'emploi chaque jour.



Quelques astuces pour maximiser vos chances :

- Préparer son CV : Mentionnez vos expériences avec les enfants, vos compétences.
- Rédiger une lettre de motivation : Soyez clair et concis, expliquez pourquoi vous souhaitez faire votre stage dans cette structure, détaillez votre motivation.
- Se préparer pour un entretien : Renseignez-vous sur la structure, préparez des questions pertinentes et mettez en avant votre intérêt pour le poste.

Valider son stage pratique

Vous allez bientôt terminer votre stage pratique correspondant à la 2nde partie du BAFA.
Félicitations !

Voici deux procédures à suivre pour que votre stage soit validé dans les plus brefs délais.

Soit Transmission dématérialisée du certificat de stage pratique BAFA

L'organisateur de l'accueil collectif de mineurs dans lequel vous exécutez votre stage pratique transmet désormais l'avis et l'appréciation directement via le logiciel **TAM** en cliquant dans la fiche complémentaire correspondante sur le lien "saisir certificat".

Soit Transmission du certificat de stage pratique par mail ou courrier

Le certificat de stage pratique BAFA/BAFD peut toutefois être transmis par mail ou courrier en cas d'impossibilité pour l'organisateur de transmettre les éléments relatifs au stage pratique par télétransmission.

Étape 1 : Faire remplir votre certificat papier d'appréciation de stage

À la fin de votre(s) stage(s) pratique(s), le directeur de l'accueil doit formuler une appréciation sur vos aptitudes à exercer les fonctions d'animateur. Celle-ci est rédigée sur un certificat papier qui doit vous être remis. Un exemplaire vierge est à votre disposition sur votre compte **jeunes.gouv**.



Étape 2 : Saisir l'avis sur votre compte jeunesse et sports

Une fois ce certificat reçu, connectez vous sur votre compte **jeunes.gouv** et saisissez l'avis et l'appréciation dans l'onglet cursus.



Étape 3 : Transmettre le certificat original au SDJES

Vous devez ensuite transmettre, par mail ou courrier, le certificat original signé au **SDJES** du département dans lequel s'est déroulé votre stage pratique. Pensez à conserver une copie. Les adresses des différents **SDJES** sont disponibles sur le site www.lannuaire.service-public.fr ou sur votre compte **jeunes.gouv**.



Étape 4 : Validation de votre stage par l'inspecteur jeunesse et sports

Si l'appréciation est favorable, un inspecteur compétent validera votre stage. Tu peux consulter la décision sur votre compte **jeunes.gouv**.



Vous voilà prêt pour finaliser votre CURSUS BAFA en vous inscrivant sur un stage d'approfondissement ou une qualification, rendez-vous sur www.ma-formation-bafa.fr

Que faire après la formation approfondissement ?

Votre cursus BAFA touche à sa fin. Félicitations !

Il reste une dernière étape avant d'être officiellement diplômé du BAFA.



Vous devez impérativement transmettre aux Services Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES de votre lieu de résidence), la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité soit par internet en sélectionnant l'onglet « cursus » dans votre espace personnel sur www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd soit par courrier.

- Si toutes les étapes de votre cursus sont validées favorablement, votre dossier est présenté automatiquement au prochain jury. Les dates de jury sont consultables sur le site www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

- Si une étape n'est pas validée « favorablement » vous pouvez la refaire. A l'issue de celle-ci, vous devez obligatoirement demander la présentation en jury de votre dossier en cliquant sur « Demander le passage en jury » dans la partie « cursus » de votre espace personnel internet.

- Si une ou plusieurs des étapes ne sont pas validées « favorablement » et que vous ne souhaitez pas la ou les refaire, pour demander la présentation en jury de votre dossier, cliquez sur « Demander le passage en jury » dans la partie « cursus » de votre espace personnel internet.

- Une fois que le jury se sera réuni, il sera indiqué sur votre compte si vous êtes diplômé (avec le numéro de diplôme) ou ajourné.



Comment recevoir son diplôme ?



En fin de cycle, les 3 étapes validées par les directeurs de session sont examinées par le jury du Bafa de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

C'est ce jury qui vous octroie ou non le diplôme

Le brevet est délivré par le recteur de région académique du lieu de votre résidence.

Si vous n'obtenez pas le diplôme, vous disposez d'un délai de 12 mois pour recommencer les sessions de formation ou le stage pratique non validés.

A SAVOIR

Vous pouvez rajouter une session de qualification à votre parcours :



Canoë/Kayak



Surveillance de baignade



Voile



Activités de loisirs motocycliste

Vous pouvez aussi vous engager dans une **formation professionnelle** afin de te spécialiser dans une activité (escalade, VTT...).

Si vous avez plus de 18 ans, vous pouvez passer le **Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD)**

Rendez vous sur www.ma-formation.bafa.fr